

**Macron et Attal plus que jamais décidés à imposer le SNU à la jeunesse**

## **Non au SNU et aux stages en Seconde ! Non à la militarisation de l'enseignement !**

**Non à l'uniforme pour tous les élèves !**

Le 6 janvier, Macron a réaffirmé son objectif : « *Nous irons vers une généralisation du SNU en Seconde* », c'est-à-dire vers l'embrigadement de la jeunesse dans une structure para militaire. Ce projet est couplé avec la mise en place d'un stage en entreprise obligatoire en fin de Seconde.

En même temps, il a réaffirmé son projet d'imposer à tous les élèves le port obligatoire d'une « tenue unique » c'est-à-dire d'un uniforme.

Dans son discours du 30 janvier, Gabriel Attal, son subordonné, a repris les mêmes objectifs : généralisation d'ici 2026 du SNU et de l'uniforme à l'école.



### **Pourquoi Macron veut-il imposer le SNU ?**

Tous les gouvernements sont inquiets quand la jeunesse se mobilise.

Le gouvernement Macron en particulier déteste que les jeunes puissent manifester et agir contre les lois anti-sociales, contre les violences policières et les guerres coloniales, et pour la défense de l'environnement.

Son objectif est donc de domestiquer la jeunesse, de la faire marcher au pas cadencé.

**Le Service national universel (SNU) répond à cet objectif gouvernemental.**

### **Un « volontariat » de plus en plus obligatoire**

Par crainte des réactions de la jeunesse, le gouvernement procède par étapes.

Première étape : En juin 2023, le gouvernement décide d'intégrer le SNU au temps scolaire. Les volontaires feront un « *stage de cohésion* » de 12 jours sur ce temps scolaire. En février ou mars. Cela se concrétise avec la labellisation de « *classes engagées* » (CLE) et « *lycées engagés* »<sup>1</sup> Ces 12 jours seront ensuite complétés par 84h de « *mission d'intérêt général* » (durant les vacances). Mais le nombre de volontaires est trop faible pour le gouvernement.

Deuxième étape : Le journal officiel du 29 novembre publie un décret et un arrêté<sup>2</sup> imposant à tous les élèves de Seconde un « *stage d'observation en entreprise* » obligatoire de deux semaines durant le mois de juin.

Et, pour les élèves qui ne trouveront pas de stage, une alternative : deux semaines de service national universel (SNU).

### **Un mépris sans limite pour la jeunesse**

Les explications données le 16 janvier par Macron pour justifier ce stage de juin (ou deux semaines de SNU) sont lamentables : il affirme que si nombre de jeunes ont participé aux émeutes de 2023 faisant suite à la mort de Nahel tué par un policier, c'est parce qu'ils « *s'ennuyaient* » : « *c'était des jeunes souvent sans école depuis le mois d'avril* » (du fait des réformes du brevet et du bac) qui « *s'ennuyaient* ». On va donc les occuper !

<sup>1</sup><https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MEN2317479N>

<sup>2</sup><https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000048480845>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048480858>

**Macron et Attal plus que jamais décidés à imposer le SNU à la jeunesse**

## **Non au SNU et aux stages en Seconde ! Non à la militarisation de l'enseignement !**

**Non à l'uniforme pour tous les élèves !**

Le 6 janvier, Macron a réaffirmé son objectif : « *Nous irons vers une généralisation du SNU en Seconde* », c'est-à-dire vers l'embrigadement de la jeunesse dans une structure para militaire. Ce projet est couplé avec la mise en place d'un stage en entreprise obligatoire en fin de Seconde.

En même temps, il a réaffirmé son projet d'imposer à tous les élèves le port obligatoire d'une « tenue unique » c'est-à-dire d'un uniforme.

Dans son discours du 30 janvier, Gabriel Attal, son subordonné, a repris les mêmes objectifs : généralisation d'ici 2026 du SNU et de l'uniforme à l'école.



### **Pourquoi Macron veut-il imposer le SNU ?**

Tous les gouvernements sont inquiets quand la jeunesse se mobilise.

Le gouvernement Macron en particulier déteste que les jeunes puissent manifester et agir contre les lois anti-sociales, contre les violences policières et les guerres coloniales, et pour la défense de l'environnement.

Son objectif est donc de domestiquer la jeunesse, de la faire marcher au pas cadencé.

**Le Service national universel (SNU) répond à cet objectif gouvernemental.**

### **Un « volontariat » de plus en plus obligatoire**

Par crainte des réactions de la jeunesse, le gouvernement procède par étapes.

Première étape : En juin 2023, le gouvernement décide d'intégrer le SNU au temps scolaire. Les volontaires feront un « *stage de cohésion* » de 12 jours sur ce temps scolaire. En février ou mars. Cela se concrétise avec la labellisation de « *classes engagées* » (CLE) et « *lycées engagés* »<sup>1</sup> Ces 12 jours seront ensuite complétés par 84h de « *mission d'intérêt général* » (durant les vacances). Mais le nombre de volontaires est trop faible pour le gouvernement.

Deuxième étape : Le journal officiel du 29 novembre publie un décret et un arrêté<sup>2</sup> imposant à tous les élèves de Seconde un « *stage d'observation en entreprise* » obligatoire de deux semaines durant le mois de juin.

Et, pour les élèves qui ne trouveront pas de stage, une alternative : deux semaines de service national universel (SNU).

### **Un mépris sans limite pour la jeunesse**

Les explications données le 16 janvier par Macron pour justifier ce stage de juin (ou deux semaines de SNU) sont lamentables : il affirme que si nombre de jeunes ont participé aux émeutes de 2023 faisant suite à la mort de Nahel tué par un policier, c'est parce qu'ils « *s'ennuyaient* » : « *c'était des jeunes souvent sans école depuis le mois d'avril* » (du fait des réformes du brevet et du bac) qui « *s'ennuyaient* ». On va donc les occuper !

<sup>1</sup><https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MEN2317479N>

<sup>2</sup><https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000048480845>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048480858>

En réalité, il n'y aura pas assez de stages pour tous les élèves... et le gouvernement espère donc qu'une masse d'élèves feront le SNU : on leur fera croire que c'est obligatoire.

Le stage obligatoire en entreprise n'est donc qu'une astuce pour que des centaines de milliers de lycéens ne trouvant pas de stages, surtout issus des quartiers populaires, fassent deux semaines de SNU.

### **On ne peut imposer le SNU en Seconde**

Mais en réalité, si un élève ne trouve pas de stage, personne ne devrait pouvoir lui imposer de faire du SNU. D'ailleurs, l'arrêté du 29 novembre dit : « *À leur demande, et après accord du chef d'établissement, les élèves* » qui font en juin deux semaines de SNU « *peuvent être dispensés de la séquence d'observation en milieu professionnel* ». Mais si un élève ne trouve pas de stage en entreprise et refuse de demander une dispense de stage ? Le texte ne dit pas qu'il y a alors obligation de SNU (d'ailleurs, il est mineur en Seconde : les parents peuvent s'y opposer)

Pour les enseignants, pour les lycéens et leurs familles, la seule réponse possible qui soit claire, c'est donc : NON au SNU, non aux STAGES pour les élèves de seconde.

#### **« Classes défense »**

Pour solidifier son dispositif, le gouvernement pousse à la création de « classes défenses » au collège : c'est un partenariat entre l'Armée (forces armées et gendarmerie) et l'Éducation nationale dont l'objectif est de « *resserrer les liens entre l'armée et la jeunesse* ».

Cerise sur le gâteau de cette entreprise d'embrigadement de la jeunesse : Macron veut imposer à tous les élèves, des écoles primaires, des collèges et des lycées le port d'un uniformedès la rentrée 2026, avec une prétendue « expérimentation » dès la rentrée 2024.

Stages en entreprise, SNU, classes défense contribuent à ouvrir largement les portes des établissements scolaires à l'Armée et aux entreprises alors que l'école manque cruellement de personnels enseignants.

Face à cette offensive, la seule réponse possible, **c'est donc**

**Ni SNU, ni stages en entreprise en juin pour les Secondes !**

#### **Abrogation du décret et de l'arrêté**

Une première urgence : dans tous les établissements, dans les lycées (mais aussi les collèges), organisons des réunions pour discuter de cette menace, pour exiger le retrait de ce décret et de cet arrêté : réunion des lycéens avec leurs organisations, réunion des parents, des enseignants avec leurs syndicats qui tous ont exprimé leur opposition à ce projet.

Une telle mobilisation peut et doit se faire dans l'unité.

31 janvier 2024

**Collectif Lyon 69 Contre le SNU** : Union Syndicale Solidaires, CGT éduc-69, Mouvement National Lycéen (MNL 69), Émancipation Lyon69, SUD éduc, L'insurgé, NPA-69, Parti de Gauche (PG 69), France Insoumise (LFI), Libre Pensée, Mouvement de la Paix, Observatoire des armements, Union Pacifiste de France, Union Syndicale Lycéenne (USL 69)

En réalité, il n'y aura pas assez de stages pour tous les élèves... et le gouvernement espère donc qu'une masse d'élèves feront le SNU : on leur fera croire que c'est obligatoire.

Le stage obligatoire en entreprise n'est donc qu'une astuce pour que des centaines de milliers de lycéens ne trouvant pas de stages, surtout issus des quartiers populaires, fassent deux semaines de SNU.

### **On ne peut imposer le SNU en Seconde**

Mais en réalité, si un élève ne trouve pas de stage, personne ne devrait pouvoir lui imposer de faire du SNU. D'ailleurs, l'arrêté du 29 novembre dit : « *À leur demande, et après accord du chef d'établissement, les élèves* » qui font en juin deux semaines de SNU « *peuvent être dispensés de la séquence d'observation en milieu professionnel* ». Mais si un élève ne trouve pas de stage en entreprise et refuse de demander une dispense de stage ? Le texte ne dit pas qu'il y a alors obligation de SNU (d'ailleurs, il est mineur en Seconde : les parents peuvent s'y opposer)

Pour les enseignants, pour les lycéens et leurs familles, la seule réponse possible qui soit claire, c'est donc : NON au SNU, non aux STAGES pour les élèves de seconde.

#### **« Classes défense »**

Pour solidifier son dispositif, le gouvernement pousse à la création de « classes défenses » au collège : c'est un partenariat entre l'Armée (forces armées et gendarmerie) et l'Éducation nationale dont l'objectif est de « *resserrer les liens entre l'armée et la jeunesse* ».

Cerise sur le gâteau de cette entreprise d'embrigadement de la jeunesse : Macron veut imposer à tous les élèves, des écoles primaires, des collèges et des lycées le port d'un uniformedès la rentrée 2026, avec une prétendue « expérimentation » dès la rentrée 2024.

Stages en entreprise, SNU, classes défense contribuent à ouvrir largement les portes des établissements scolaires à l'Armée et aux entreprises alors que l'école manque cruellement de personnels enseignants.

Face à cette offensive, la seule réponse possible, **c'est donc**

**Ni SNU, ni stages en entreprise en juin pour les Secondes !**

#### **Abrogation du décret et de l'arrêté**

Une première urgence : dans tous les établissements, dans les lycées (mais aussi les collèges), organisons des réunions pour discuter de cette menace, pour exiger le retrait de ce décret et de cet arrêté : réunion des lycéens avec leurs organisations, réunion des parents, des enseignants avec leurs syndicats qui tous ont exprimé leur opposition à ce projet.

Une telle mobilisation peut et doit se faire dans l'unité.

31 janvier 2024

**Collectif Lyon 69 Contre le SNU** : Union Syndicale Solidaires, CGT éduc-69, Mouvement National Lycéen (MNL 69), Émancipation Lyon69, SUD éduc, L'insurgé, NPA-69, Parti de Gauche (PG 69), France Insoumise (LFI), Libre Pensée, Mouvement de la Paix, Observatoire des armements, Union Pacifiste de France, Union Syndicale Lycéenne (USL 69)